Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 1er JUILLET 1877. 50me Année.

PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE MATIN 1er JUILLET.

VENTES AUJOURD'HUI DE BEAUX LUNDI.

Par Albert Fauli, dans la vue St Pierre, entre Sarrazin Hampton et Bourgogne—Maison, ameublement, pianos, bijoux, &c.

Generale, Patterson, &c. — Voir l'annonce demain de D. M. Morgan & Son.

La lutte en France.

Une dépêche de Paris, en date du 27 juin, annonce que les élections ont été renvoyées au 14 octobre et qu'on a offert à M. Thiers de le porter candidat dans dix-sept arrondissements qui étaient représentés dans la dernière chambre par des impérialistes ou des monarchistes. La campagne électorale va donc durer trois mois et demi et les gauches passeront la revue en s'abritant sous le drapeau de monsieur Thiers. Il convient d'examiner le caractère et la portée d'une pareille évolution de la part des membres de l'ancienne majorité.

Dans cette majorité des 363 députés signataires du manifeste, le groupe du centre gauche dans lequel siégeait M. Thiers ne comptait pas plus de 80 membres. Il y avait donc plus de 250 membres appartenant aux diverses fractions de la gauche proprement dite, dont M. Gambetta est le véritable représentant.

Cet affaissement du chef des républicains de la veille devant M. Thiers, est une tactique qui peut paraître habile à un certain point de vue, mais qui n'en constitue pas moins un aveu de faiblesse de la part de la majorité gambettiste. Ne dirait-on pas, en effet, que cette majorité craint de engager la lutte contre le gouvernement du président Mac Mahon, sous son véritable drapeau républicain, de la crainte, quelque, dans le cas que demeure à qui mot les républicains de la veille? N'est-il pas là la preuve d'un manque de confiance absolu dans le résultat qu'aurait la lutte engagée entre les deux noms de Mac Mahon et de Gambetta? Les chefs de la gauche sont trop intelligents et connaissent trop bien la France pour croire, un instant, que celle-ci puisse abandonner le maréchal et se jeter dans les bras de l'ex-dictateur du 4 septembre.

En choisissant M. Thiers pour porte-drapeau, ils ont voulu, tout d'abord, écarter le spectre de la république rouge et rassurer les électeurs; ils ont en outre un autre objet. Ils ont voulu faire croire au pays que la république était menacée par Mac-Mahon, et, ils ont mis en avant le nom de M. Thiers comme celui de champion de la république. A l'aide de ce leurre présente, ils espèrent pouvoir changer à cet élément indécis du corps électoral qui redoute les changements et qui préfère un mal connu à un mieux. Mais la fausseté de cette position a été déjà clairement démontrée par le langage net et si précis du maréchal-président et par les déclarations de ses ministres.

Les gauches ont aussi appuyé par le gouvernement devront tous s'engager à soutenir la Constitution et les institutions actuelles telles qu'elles sont: tous ceux qui ne veulent pas de changement dans la présente constitution voter pour ces candidats. Avec une Chambre dont la majorité appartenait au maréchal, il n'y aurait pas de modification immédiate à craindre dans la forme du chose actuel, et la dissolution des trois partis monarchiques est telle qu'il y a toute probabilité que cet ordre de choses sera continuer encore après 1880. La seule institution républicaine actuelle est bien de répondre à l'idéal de république que se rêvent les républicains, mais, si conservatrice que soit la république sous ce régime, on n'en est pas moins la république.

Les gauches ne paraissent pas vouloir se jouer leur ancien dans les élections législatives, et M. Gambetta a ouvertement déclaré que la conséquence logique de cette victoire serait le remplacement du maréchal Mac-Mahon à la présidence par M. Thiers. Admettons que le maréchal cède sans difficulté la place qu'occupe à son droit constitutionnel, et examinons quelle serait la position de M. Thiers.

Le peuple français aime à prendre impressionnable, et aspire à se laisser entraîner par des enthousiasmes irréfléchis. Par malheur qui accordent leurs votes à l'éminent historien, il en est bien qui se donneront la peine de se reporter à quelques années en arrière. A l'époque où M. Thiers était président de la République, président du Conseil et député, et de juger par ce qui s'est passé alors entre M. Thiers et une chambre unique, de ce qui se passerait entre M. Thiers et les deux Chambres après sa nouvelle élection au pouvoir.

N'est-ce pas, tout d'abord, une grande anomalie que de voir les gauches qui déclarent la guerre au président du Mac Mahon, non pas parce qu'il a fait un acte de politique personnelle, qui opposer un homme d'Etat accusé par son caractère dictatorial et qui est la personnification la plus prononcée du gouvernement personnel. Pendant les deux années de présidence, M. Thiers a prouvé que l'âge ne avait fait que fortifier loin de l'affaiblir, cette tendance de son esprit à la domination. Avec ses profonds connaissances des affaires et sa longue expérience gouvernementale, M. Thiers a naturellement des idées arrêtées sur toutes les grandes questions. Aussi, que de fois ne l'a-t-on pas vu battaller soit avec les gauches, soit avec les droites, pour faire triompher ses idées, imposer ses décisions à ses ministres et n'importer souvent des votes à la Chambre que par la menace de sa démission.

Il serait curieux et instructif de faire le relevé de toutes les questions importantes sur lesquelles, pendant sa présidence, M. Thiers s'est trouvé en opposition formelle avec ceux qui le nomment pour porte-drapeau, nous citerons seulement les principales: l'organisation de l'armée, la loi municipale, la nomination des maires, l'impôt sur le revenu, les dispositions du tarif, le droit de réunion, la liberté de la presse, etc.

Supposons donc M. Thiers revenu au pouvoir. Il n'est pas admirable qu'il ait modifié ses idées sur toutes ces questions depuis quatre ans, le contraire résulte de ses votes. Comment alors pourra-t-il s'entendre avec une majorité de gauche accusée, qui a des idées diamétralement opposées aux siennes sur toutes ces questions?

M. Thiers cédera-t-il et se contentera-t-il de jouer le rôle d'un mannequin constitutionnel? Cela n'est guère dans son caractère. Essaiera-t-il sur le Sénat pour résister à la Chambre. Alors, il se trouverait exactement dans la même position que le maréchal Mac Mahon. N'aurait-on gagné au changement?

Mais, dira-t-on, M. Thiers a plus que le maréchal, le respect du régime parlementaire et il a donné la preuve, le 24 mai 1873, en envoyant sa démission après un vote contraire de l'Assemblée nationale, bien que son terme de trois ans ne fût pas expiré. Nous ferons observer qu'il n'y avait alors qu'une seule Chambre, armée d'un pouvoir souverain, et constituant et une demandait à ceux qui soutiennent M. Thiers si, président en vertu d'une constitution, et ne tenant pas le Sénat, il aurait donné sa démission devant un vote contraire de la Chambre ou s'il n'aurait pas cherché à se débarrasser de lui une fois nommé. M. Thiers n'a pas oublié la succession de M. Thiers avant 1830.

Qu'en pensent les nombreux républicains qui, à dû qu'il fallait se défier de M. Thiers comme d'un général de cavalerie, ont voulu, en 1871, le nommer chef du pouvoir exécutif de la République, afin de se débarrasser de lui une fois nommé. M. Thiers n'a pas oublié la succession de M. Thiers avant 1830.

Qu'en pensent les nombreux républicains qui, à dû qu'il fallait se défier de M. Thiers comme d'un général de cavalerie, ont voulu, en 1871, le nommer chef du pouvoir exécutif de la République, afin de se débarrasser de lui une fois nommé. M. Thiers n'a pas oublié la succession de M. Thiers avant 1830.

Il est permis de supposer, à un autre point de vue, que M. Gambetta n'a d'abord devant son illustre collègue, peut-être compté un peu trop sur la popularité de ce dernier, s'offrir à tout prendre au démission et qu'il a fondé la manœuvre un secret espoir de recueillir la succession de M. Thiers avant 1880.

Qu'en pensent les nombreux républicains qui, à dû qu'il fallait se défier de M. Thiers comme d'un général de cavalerie, ont voulu, en 1871, le nommer chef du pouvoir exécutif de la République, afin de se débarrasser de lui une fois nommé. M. Thiers n'a pas oublié la succession de M. Thiers avant 1830